

Bernadette GROISON  
Secrétaire générale  
Fédération syndicale unitaire  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

A Paris, le 21 avril 2017

Madame la secrétaire générale,

J'ai pris connaissance avec attention de l'interpellation de la FSU adressée aux candidats à l'élection présidentielle concernant les grandes préoccupations de votre fédération concernant la fonction publique et différentes grandes politiques publiques qui contribuent à la cohésion de notre société.

Ces sujets ont fait l'objet d'échanges avec mon équipe de campagne, dont tant Marie-Noëlle LIENEMANN que Charlotte BRUN et Yannick TRIGANCE m'ont fait part de la qualité et de la consistance.

Vous le savez, je crois profondément dans la légitimité de l'action publique, issue des choix démocratiques.

A tous les grands moments, l'Etat et la puissance publique ont été décisifs pour permettre au pays de réussir les mutations qu'il devait engager, pour porter l'intérêt général et une vision de long terme. Je veux la mobiliser sans complexe pour réussir les transitions qui nous projeteront vers un futur meilleur et désirable.

Je ne veux pas en réduire la voilure, je veux lui donner un cap nouveau.

- Je veux que la puissance publique soit le bras armé de l'égalité
- Je veux que la puissance publique soit le bras armé de la transition écologique
- Je veux une puissance publique protectrice des citoyens
- Je veux une puissance publique qui assure la cohésion sociale mais aussi une certaine souveraineté économique
- Je veux une puissance publique exemplaire pour impulser dans notre société la mise en œuvre des grandes mutations technologiques, une nouvelle organisation du travail, respectueuse de l'humain.

Je veux aussi que nos concitoyens s'approprient à nouveau nos services publics comme un patrimoine commun irremplaçable (celui de ceux qui n'en n'ont pas), que les fonctionnaires soient considérés, respectés, associés à la qualité du service rendu et que les usagers se sentent compris et entendus. C'est un nouveau pacte de confiance entre la nation et la puissance publique que je veux impulser.

Quand la puissance publique est attaquée, ce sont toujours les intérêts privés et la loi du plus fort qui s'imposent. Au contraire, je veux une puissance publique qui ne se prive d'aucun outil d'intervention, économique notamment. Il lui faut les moyens d'atteindre ses missions par une vraie réforme fiscale, complétée par une lutte impitoyable contre l'évasion et l'optimisation fiscale. Mais je veux aussi une puissance publique exemplaire, imperméable aux affaires et aux lobbies.

Le service public contribue de manière essentielle à la cohésion sociale et territoriale de la France. En déployant les politiques que la nation décide de prendre en charge, il incarne, à l'échelle nationale et en proximité, partout dans l'hexagone et dans les outre-mer, notre volonté de solidarité et notre ambition d'égalité. Ce sont ces missions et cette responsabilité qu'exercent plus de 5 millions d'agents publics. Par leur action, dans la diversité de leurs métiers, chaque jour, ils donnent corps aux valeurs républicaines et aux promesses de solidarité, ils participent à faire de la France une société plus juste et plus moderne face aux grandes mutations du monde. Dès lors, l'avenir de la fonction publique doit être une question centrale dans les débats de cette élection présidentielle.

Je suis convaincu de la pertinence et de la modernité de règles et de conditions d'emploi spécifiques à l'action publique. Le statut de la fonction publique est garant de l'indépendance, de la qualité et de l'universalité du service public. Elles protègent le citoyen autant que l'agent public. Attaché au statut de la fonction publique, organisé en trois versants qui assument des missions différentes et complémentaires avec des modes de gouvernance répondant à leurs enjeux propres, je le sais capable de continuer à s'adapter aux enjeux du monde qui se dessine. Je veux être ambitieux pour la fonction publique parce que je le suis pour le service public.

Et je n'accepte pas cette forme de poujadisme qui vise à dénoncer le statut des fonctionnaires comme s'ils bénéficiaient de privilèges, alors même qu'ils travaillent plus souvent le dimanche et la nuit que les salariés du secteur privé !

Le statut de fonctionnaire, c'est avant tout une protection pour la République, et une garantie d'égalité, de transparence et d'impartialité pour les citoyens, à l'heure où ces valeurs sont plus que jamais nécessaires.

Je m'engage donc évidemment non seulement maintenir le statut de la fonction publique, mais également à le protéger, de toutes mes forces, face à tous ceux qui veulent le mettre à bas, par exemple en permettant aux collectivités territoriales de recruter dans le cadre du droit privé. J'y vois une attaque substantielle contre le statut unique de la fonction publique.

Affaiblir les services publics, c'est affaiblir la République. S'attaquer à la République, c'est s'attaquer à la France. Les services publics contribuent fortement au dynamisme économique et social du pays, mais ils sont aussi l'armature de l'égalité républicaine qui a tant besoin d'être mieux assurée.

Quand le service public faiblit, la France recule, et la République perd du terrain. C'est parce qu'il est vital pour la société solidaire à laquelle j'aspire pour construire l'avenir de nos enfants que je veux conforter et renforcer le service public et ses moyens.

C'est fort de ces convictions que j'ai bâti mon projet présidentiel.

Vous trouverez ci-joints les éléments de réponse que je souhaite apporter à votre interpellation.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Benoît HAMON

## **Sur la fonction publique**

### ***1. Conditions de travail dans la fonction publique***

#### ***Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer les conditions de travail de tous les agents de la fonction publique ?***

La fonction publique, ce sont une multitude d'employeurs et de situations de travail. Je suis attaché à son organisation en trois versants qui assument des missions différentes et complémentaires avec des modes de gouvernance répondant à leurs enjeux propres. Pour autant, je suis convaincu que les services publics doivent être exemplaires dans l'exercice de leurs responsabilités d'employeur, notamment en s'appuyant sur un dialogue social renforcé. La qualité du dialogue social est un facteur essentiel de réussite des évolutions, dans la fonction publique comme dans le secteur privé. Il ne doit, dès lors, pas seulement intervenir dans l'accompagnement des décisions, budgétaires notamment, mais contribuer à la construction des décisions stratégiques.

En termes de conditions de travail, l'hôpital présente une situation particulière qui appelle une réponse rapide. Les missions de service public hospitalier sont importantes pour assurer l'accès et la qualité des soins sur tout le territoire et pour tous les publics. Comme Martine Aubry avait su le faire en 2000 (revalorisation si pas de secteur 2 à l'hôpital), il faudra valoriser les personnels à la hauteur de leur compétence et leur engagement dans une organisation du travail conciliant qualité de vie au travail et qualité des soins. Je lancerai pour l'hôpital un plan d'amélioration des conditions de travail et de recrutement, la rénovation des bâtiments vétustes, pour qu'ils soient plus fonctionnels et plus accueillants. Je développerai le numérique (« Hôpital digital 2022 »).

La problématique de la reconversion et du reclassement des agents publics est un sujet qui est rarement, sinon jamais, abordé. Or il est essentiel car offrir des perspectives de carrières et de mobilité constitue le meilleur moyen d'attirer des talents et des compétences, de les conserver et de contribuer à leur enrichissement par une variété d'expériences. Il est essentiel également parce que l'usure professionnelle des agents qui occupent des postes présentant une forte pénibilité physique, exige des employeurs, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités territoriales ou de l'hôpital, qu'ils apportent des solutions concrètes, des perspectives satisfaisantes à ces individus.

Dans les trois versants de la fonction publique, le rôle des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), primordial dans les démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail et de lutte contre les risques

psychosociaux, doit être reconnu à sa juste valeur. Ainsi, je souhaite que les CHSCT soient systématiquement parties prenantes de ces démarches. Ils devront être associés très en amont de l'ensemble des réflexions relatives à l'organisation du travail, et notamment des rythmes de travail.

La gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique est parfois défailante : par facilité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences se limite au seul aspect quantitatif (combien de départs en retraite, combien de renouvellement...) qui cloisonne et enferme les agents dans des fonctions en leur demandant de les occuper pendant plus de 40 ans.

Je veux approfondir le chantier de la prévention de la pénibilité dans la fonction publique, par l'instauration d'obligations renforcées pour les employeurs publics : suivi intensifié des agents par la médecine professionnelle, systématisation d'un entretien en milieu de carrière pour tracer les conditions d'évolution professionnelle (notamment par la formation).

Dans le même temps, je veux permettre aux agents d'être pleinement acteurs de leur parcours professionnel. En ce sens, je créerai un droit à la reconversion qui concernera l'ensemble des fonctionnaires, qu'ils exercent un métier reconnu « pénible » ou pas. L'exercice de ce droit s'appuiera sur l'obligation pour les employeurs publics de mettre en œuvre pour tous les agents le bilan de compétences, la modification des conditions d'ancienneté requises pour bénéficier du bilan de compétences dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale (5 ans de services effectifs au lieu de 10 ans actuellement contre 2 seulement dans la fonction publique hospitalière), l'obligation de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement du parcours de reconversion, la mobilisation des dispositifs existants notamment le droit individuel à la formation, en s'appuyant notamment sur les acteurs de la formation professionnelle que sont les universités et le CNFPT, la définition, le cas échéant, d'un parcours de formation.

Parallèlement, je souhaite que les acquis de l'expérience soient davantage pris en compte dans la progression des carrières des fonctionnaires, afin de valoriser les compétences acquises et les réalisations des agents.

Mener une politique RH innovante pour la fonction publique, c'est aussi ouvrir les perspectives professionnelles pour des agents qui, bien souvent, souhaitent pouvoir évoluer dans différents pans du service public. Pour cela, je souhaite renforcer considérablement les leviers d'une mobilité effective entre les trois versants de la fonction publique, dans une logique de construction de parcours professionnel. Je suis également favorable à une plus grande ouverture des recrutements dans la fonction publique, afin que le corps ou le cadre d'emploi ne représente plus un frein, mais une opportunité pour les agents qui émettent le souhait de changer de fonction publique de rattachement. Ceci passera

également par une réforme de la formation, initiale et continue, dispensée dans les écoles de service public.

Enfin, il est difficile d'envisager les moyens de l'amélioration des conditions de travail dans le service public sans évoquer la question des effectifs. Je propose tout d'abord un renforcement très significatif des effectifs au sein du ministère de l'éducation nationale, par le recrutement de 40 000 enseignants en 5 ans pour lutter contre les inégalités scolaires, qui est l'une de mes priorités. La priorité sera donnée au primaire : 20 000 postes y seront créés. 15 000 postes seront créés pour la formation continue et 2 000 postes pour garantir l'immédiateté du remplacement des enseignants absents. A ces 37 000 postes créés, s'ajouteront 3 000 postes pour garantir un droit à la scolarisation dès 2 ans dans les REP.

Parce que la sécurité est une priorité et une préoccupation quotidienne des Français, je propose en outre d'en finir avec la politique du non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite et je créerai 5 000 postes supplémentaires au sein de la police et de la gendarmerie. Par ailleurs, le budget de la défense sera porté à 2% du PIB national, et je renforcerai les moyens des services pénitentiaires.

Enfin, les corps de contrôle, qui œuvrent pourtant au quotidien pour la sécurité alimentaire et environnementale des Français, pour le respect du droit du travail, pour le respect des règles fiscales, ont été durement touchés sur la dernière décennie. Je veux donc renforcer leurs moyens. Je créerai également un nouveau corps de contrôle chargé de lutter contre toutes les formes de discrimination.

## **2. Les salaires dans la fonction publique**

### ***Quelles sont vos orientations en matière de politique salariale pour les agents de la fonction publique ?***

En 10 ans, les fonctionnaires ont perdu près de 15% de leur pouvoir d'achat, notamment du fait de l'absence de revalorisation du point d'indice malgré l'inflation. Les fonctionnaires ne voient plus leur travail reconnu à sa juste valeur car leurs salaires stagnent. Depuis 2000, l'indice de la fonction publique a augmenté de 12 % alors que l'inflation était de 24 %. Alors que le salaire du privé est resté stable entre 2010 et 2013, celui de la fonction publique a reculé de 1,3%.

De 2010 à 2016, le point d'indice a stagné, et la hausse de 1,2% en deux fois entre 2016 et 2017 reste insuffisante, tout comme les revalorisations pour les catégories C.

Parce que la réalité vécue par un certain nombre d'agents publics qui sont en bas des grilles, est celle de la précarité, je fixe pour priorité la revalorisation immédiate du point d'indice. Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui, on soit pauvre en œuvrant pour le service public. Je veux endiguer ce risque et permettre à celles et à ceux qui s'engagent au quotidien pour nos services publics de le faire sans avoir peur du lendemain.

Une hausse du point d'indice de 1% représentera une hausse de 311€ de salaire brut par an pour un enseignant, 234 € pour un policier, 283 € pour un infirmier, 221 € pour un ambulancier. Au regard des ménages concernés, que ce surplus serve à la consommation ou à alimenter une épargne disponible, cela aura un impact direct et positif sur l'économie.

Au-delà, il s'agit de reconnaître le travail remarquable des femmes et des hommes engagés au service du bien commun et qui, après des années de RGPP et d'absence d'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération, sont confrontés à des exigences et difficultés supplémentaires et parfois des formes d'épuisement au travail. On ne se lève pas le matin en se disant « je suis fonctionnaire » ; on a un métier : policier, infirmier, professeur, ATSEM...

Les fonctionnaires de catégorie C, qui représentent plus de 3 millions de personnes, sont les plus touchés par la précarité. Parfois à temps partiel (pour 20% d'entre eux), ils ont souvent recours au cumul d'activité (60%) pour parvenir à une rémunération décente. Cette situation n'est pas acceptable. Il faut donc protéger davantage les fonctionnaires qui ont moins, c'est pourquoi je propose un dispositif supplémentaire de revalorisation pour les agents de catégorie C.

Dès l'été 2017, le point d'indice sera revalorisé. Le dialogue social devra s'engager dès les premiers mois du quinquennat, qui abordera notamment la question salariale, tant sur la part indiciaire que sur la part indemnitaire qui composent la rémunération des agents publics.

### **3. Temps de travail des fonctionnaires**

#### **Quel est votre programme, quelles sont vos orientations sur les questions de temps de travail et de travail de qualité ?**

J'exclus fermement de revenir sur les 35 heures hebdomadaires, organisation du temps de travail qui est garante de la qualité de vie des agents publics et qui correspond à ma vision de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Je souhaite que le nouveau quinquennat ouvre une nouvelle période pour le travail, la reconnaissance, la formation continue et les conditions de vie des

fonctionnaires. L'Etat doit être exemplaire tant dans le dialogue social que dans le respect des salariés et la valorisation de leurs compétences.

#### **4. Fonction publique territoriale : à la croisée des chemins**

##### **Quelles sont vos propositions pour permettre aux collectivités territoriales de jouer pleinement leur rôle ?**

Les collectivités sont des moteurs essentiels de la cohésion sociale et territoriale de notre pays. Elles jouent un rôle fondamental pour l'accès à tous aux services publics, pour le développement de la qualité de ceux-ci. Il me semble donc indispensable de les renforcer encore en leur attribuant les moyens financiers en adéquation avec leur place dans notre République.

Les différentes lois qui ont marquées ces cinq dernières années ont modifié notre décentralisation avec des outils nouveaux pour des collectivités dont le rôle stratégique est désormais reconnu par tous. Cette organisation territoriale doit désormais être stabilisée pour favoriser la lisibilité et l'efficacité de notre l'architecture territoriale.

Ce moment de stabilité doit nous permettre de réfléchir sereinement, à long terme, à la question de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités puis entre collectivités. Surtout, il faut rendre lisible et accessible ces répartitions aux citoyens. En effet, les répartitions actuelles sont mal connues et, c'est un impératif démocratique, doivent être simplifiées pour permettre d'être comprises. Le renforcement de la démocratie locale doit d'ailleurs également être une priorité.

Véritable partisan de la démocratie, je ne peux être favorable à une nouvelle baisse des dotations aux collectivités. Les dotations aux collectivités territoriales ne baisseront plus et seront donc sanctuarisées. Ces baisses successives ont gravement pesé et ont engendré un reflux des services publics de proximité.

Une feuille de route sera établie avant fin 2017 entre l'État et les collectivités lors d'une conférence des territoires qui sera la déclinaison concrète du pacte de confiance avec les collectivités. Un cadre financier pour le quinquennat sera proposé, voté chaque année par une loi de financement des collectivités. Les moyens ne sont pas et ne peuvent pas être des objectifs mais des outils pour déployer une politique publique. Enfin, aucune inégalité territoriale ne sera efficacement combattue sans une véritable péréquation qui prenne en compte la situation réelle des habitants.

Ces questions financières sont essentielles. En effet, le système ne permet plus aux collectivités d'assurer leurs missions de service public. Trop d'entre elles, prises à la gorge, ont été poussées à sacrifier des services publics locaux. Du fait du désengagement de l'Etat de certains domaines (culture...), des transferts massifs de compétences mal compensées, les collectivités supportent des dépenses obligatoires indispensables à la cohésion sociale (éducation, transports, action sociale...) sur lesquels elles n'ont aucune prise.

Il faut s'appuyer sur les collectivités pour la création d'un panier de services publics accessibles à tous sur tout le territoire à moins de 30 minutes en capitalisant sur leur savoir-faire, leur capacité à coopérer et leur complémentarité dans la continuité du travail partenarial mené sur les schémas d'amélioration de l'accès aux services publics. Par exemple, les maisons pluridisciplinaires de santé constituent un levier pour lutter contre les déserts médicaux. L'accès aux services publics est une condition indispensable d'attractivité et de réduction des fractures territoriales.

Le corolaire est évidemment la défense du statut de la fonction publique, car il protège le citoyen autant que l'agent public. Surtout, il faut redonner de la fierté à ces agents qui concourent à la cohésion sociale. Il faut donc permettre aux agents publics et aux services publics de s'adapter à un monde qui change. J'évoque régulièrement de la robotisation du secteur tertiaire. Mais celle-ci touche également la fonction publique ! La dématérialisation impacte de plus en plus de secteurs. Nos métiers sont donc en pleine mutation. La fonction publique territoriale possède un outil puissant avec le CNFPT, il est possible de permettre aux agents publics de construire de véritables parcours professionnels, de se former. Il faut le préserver plus que jamais.

## **5. La situation des non titulaires dans la fonction publique**

### **Quelles sont vos intentions concernant la situation des non titulaires dans la fonction publique ?**

L'emploi public n'est pas exempt de situations de précarité. Pour autant je veux distinguer les situations de précarité au regard du statut d'agent titulaire (les contrats de 3 ans renouvelés au bout de 6 ans en CDI) des situations où les contrats de courte durée se succèdent, pour des postes peu qualifiés, payés au niveau des premiers indices de la fonction publique, souvent à temps partiels et avec des horaires contraignants. Si je veux que nous examinions les cas de recours autorisés aux premiers, c'est à une certaine précarité du travail dans les services publics que je veux m'attaquer.

Je ne suis pas hostile aux dispositifs d'intégration des non titulaires. Mais j'observe, plan après plan, que le nombre de non titulaires ne diminue pas

nécessairement. Pour être clair, ces dispositifs ne doivent pas tenir lieu de politique RH pour réguler les recrutements hors concours.

## **6. Egalité professionnelle dans la fonction publique**

### **Comment comptez-vous accélérer la réduction des inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ?**

La fonction publique devrait être exemplaire sur cette question et n'a pourtant pas, à mon sens, été assez loin pour s'attaquer aux inégalités femmes-hommes qui la traverse. Je crois sincèrement que la lutte contre ces plafonds de verre pourrait pourtant être symbolique de la puissance que peut représenter l'action publique, le volontarisme en politique.

Le rapport rédigé par la Députée par la députée Françoise Descamps-Crosnier, et remis au Premier ministre le 8 mars dernier, dresse un constat sans appel, bien que tristement banal. Même dans la fonction publique, les femmes sont nettement moins bien traitées que leurs collègues hommes.

Ces inégalités concernent évidemment le niveau de rémunération (19% d'écart) mais également le déroulé de carrière et l'exerce des fonctions d'encadrement. Les facteurs sont multiples. La réduction de ces inégalités doit donc être une politique globale, transversale et faire appel à de nombreux leviers. Comme dans de nombreux secteurs, il s'agit avant tout de volontarisme, de choix politiques.

Les femmes sont ainsi majoritaires dans la fonction publique, toujours majoritaires dans les emplois de cadres mais disparaissent subitement des emplois de direction ! La féminisation des fonctions d'encadrement et la lutte contre les métiers genrés doivent être des priorités dans la fonction publique.

Tout d'abord, les femmes n'intègrent pas les filières qui assurent les rémunérations les plus importantes. De plus, certaines professions sont quasi exclusivement féminisées et relativement dévalorisées, tant dans la rémunération que dans le déroulé de carrière. Il faut également évoquer le management « à la française » qui accorde une importance démesurée à la présence.

En parallèle, le milieu du travail est évidemment impacté par les inégalités persistantes qui traversent la société. Inégale répartition des tâches ménagères et persistance des stéréotypes sont autant de facteurs aggravant les inégalités.

Il faut donc aller plus loin que les premières mesures prises en la matière, notamment en matière de nomination équilibrée dans les postes à responsabilité. Il faut appliquer à tous ce dispositif (de nombreuses structures en sont encore exonérées) et renforcer les sanctions financières à l'encontre de ceux qui ne le respectent pas. Il faut une plus grande transparence sur cette question en publiant les structures qui ne jouent pas le jeu. Ces actions positives sont indispensables pour changer les mentalités.

Il faut également soutenir tous les dispositifs volontaristes qui permettent de « casser » les filières genrées. Et elles concernent autant les hommes que les femmes. Il est grand temps d'avoir plus d'hommes dans les crèches et plus de femmes sur nos routes !

Au-delà de ces actions, je crois que la question des inégalités femmes-hommes interroge en réalité plus globalement notre rapport au travail. Il faut retravailler l'organisation du travail en facilitant le déploiement du télétravail, en favorisant un temps de travail compatible avec une vie de famille (horaires des réunions, organisation des services etc.). Cette logique ne s'adresse d'ailleurs pas spécifiquement aux femmes mais à tous ceux qui veulent mieux articuler leurs différentes vies. J'engagerai donc, dès la rentrée 2017, une grande conférence avec les organisations syndicales pour que ces principes soient mieux intégrés dans la fonction publique.

Le déploiement d'un service public de la petite enfance nettement plus renforcé que je défends dans mon programme est aussi un outil puissant pour lutter contre les inégalités en permettant un mode de garde au plus grand nombre. Ce service permettra la création de 250 000 nouvelles places d'accueil et des horaires adaptés.

Enfin, il me semble évident que la mise en œuvre du revenu universel d'existence est le meilleur outil de lutte contre les inégalités femmes-hommes en permettant à chacun de faire des choix de vie correspondant à ses attentes, en permettant à tous d'être plus autonome dans ces grandes orientations personnelles.

## **10. Les retraites dans la fonction publique**

### ***Quelles sont vos intentions concernant les retraites des agent.es de la fonction publique ?***

Je souhaite tout d'abord vous réaffirmer ma volonté de sortir du discours récurrent de dramatisation de la situation des régimes de retraites. Les réformes successives, qui ont été douloureuses et parfois très injustes, ont abouti à un redressement de l'équilibre financier des régimes et rien ne justifie

désormais que l'on continue à demander toujours plus d'efforts aux français. Je crois au contraire que le temps de la justice est venu, et que des progrès peuvent encore être faits pour améliorer les conditions de départ en retraite des personnes aux métiers pénibles ou aux parcours hachés, polypensionnés, les travailleurs précaires, tous ceux qui demain, après une vie professionnelle parfois dure ou heurtée, pourraient partir en retraite dans des conditions moins favorables. C'est le sens de mes propositions de dons de trimestre entre conjoints, de meilleure prise en compte de la pénibilité, ou encore d'amélioration des modalités de calcul des retraites des indépendants.

Le système de retraite de la fonction publique, quant à lui, est notamment le reflet des différences structurelles entre les régimes et de dynamiques de carrière et de progression salariale différentes de celles du secteur privé. L'absence de réel régime complémentaire, les trajectoires de rémunération divergentes ou encore l'absence de prise en compte des primes sont autant d'éléments qui fondent et justifient la coexistence de ces systèmes aux règles de liquidation différentes.

J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, des travaux récents du Conseil d'orientation des retraites qui démontrent que les conditions de départ à la retraite des agents publics ne sont pas, en moyenne, plus favorables que celles des salariés du secteur privé. C'est pour cela que je m'oppose très fermement aux projets d'harmonisation public/privé annoncés par certains dans le cadre de cette campagne, car en alignant les conditions de départ du public sur celle du privé, ils dégraderont, nécessairement, le niveau de pension d'un grand nombre de fonctionnaires, au premier rang desquels les enseignants.

J'ai par ailleurs également bien conscience des conséquences que le gel du point d'indice a pu entraîner sur le pouvoir d'achat actuel et le niveau futur des pensions des fonctionnaires en activité. C'est pourquoi je me suis engagé à revaloriser ce point d'indice dès mon arrivée au pouvoir. De même, les mécanismes d'indexation des pensions sur l'inflation présentent des limites et peuvent conduire au décrochage progressif des niveaux de vie de retraités par rapport aux actifs. J'engagerai leurs révisions.

## **7. Formation professionnelle qualification-emploi**

**Quel est votre projet en termes de formation professionnelle et notamment pour les jeunes ? Quel est selon vous le rôle que doivent jouer les différents acteurs de la formation ?**

Ma politique, en matière de formation professionnelle, s'articulera autour de deux grandes priorités. Je souhaite premièrement offrir à tous les Français la possibilité de progresser d'au moins un niveau de diplôme au cours de leur vie professionnelle. C'est un principe qui est déjà inscrit dans la loi, je souhaite qu'il devienne une réalité pour nos concitoyens.

Cela passera par un accès renforcé à la formation professionnelle, en particulier pour les moins qualifiés. Aujourd'hui, un Bac + 2 a trois fois plus de chances de suivre une formation au cours de sa vie d'adulte qu'une personne non diplômée ; il nous faut renverser cette tendance pour rendre à la formation professionnelle sa vocation initiale, celle d'offrir une "seconde chance" aux naufragés du système scolaire. Le compte personnel de formation sera l'outil pivot de cette transformation :

- Je souhaite que le CPF des actifs les moins diplômés puisse être abondé beaucoup plus généreusement qu'aujourd'hui, dès la sortie du système scolaire. Ceux-ci doivent pouvoir bénéficier d'un capital suffisant pour suivre une formation qualifiante d'un an.
- Pour les jeunes décrocheurs et les non qualifiés, le départ en formation sera de droit, y compris sur le temps de travail. L'employeur pourra simplement demander au salarié de différer sa date de départ en formation, dans une limite de 9 mois.
- Il sera prévu dans la loi la reconnaissance, par l'entreprise, des qualifications acquises grâce au CPF. Cette reconnaissance pourra notamment prendre la forme d'une évolution salariale. C'est une condition incontournable pour que les salariés aient intérêt à se former, et les entreprises à s'impliquer dans leur projet de formation.

La reprise d'une formation professionnelle ne doit pas forcément signifier retourner dans une salle de classe. Je serai attentif à développer d'autres modalités de formation, diversifiées et plus accessibles à ceux qui ne gardent du système scolaire que de mauvais souvenirs : la formation en situation de travail, la formation numérique à distance, doivent notamment être encouragées. Je rendrai obligatoire le découpage des certifications professionnelles en blocs de compétences, associés à des certifications partielles, afin de permettre à tous les actifs de suivre une formation au rythme qui leur convient et en ciblant uniquement les compétences qui leur manquent.

Certains blocs de compétences devront pouvoir être reconnus par validation des acquis de l'expérience, un outil unique en Europe et que je souhaite rénover pour le rendre plus accessible en limitant les lourdeurs administratives. Je suis également favorable à l'idée d'ouvrir la VAE aux compétences acquises en dehors de l'emploi - par exemple à l'occasion d'activités associatives, syndicales, sportives ou familiales.

Ma seconde priorité, sera d'encourager l'investissement des entreprises dans le capital humain que constituent leurs salariés. Pour cela, il me semble souhaitable de clarifier ce qui relève de la responsabilité de l'entreprise - le maintien des compétences de ses salariés - et ce qui relève des projets individuels et de la solidarité collective - les projets d'évolution professionnelle. Le CPF ne doit pas être l'instrument d'un transfert de certains coûts de formation vers le salarié. En particulier, je souhaite qu'il ne puisse plus être utilisé pour financer des formations obligatoires - telles que des habilitations sécurité - comme c'est aujourd'hui le cas dans de nombreuses branches. Mais je souhaite aller plus loin et faire des compétences des salariés un nouvel enjeu central pour les négociations d'entreprises. Le développement des compétences est devenu aujourd'hui un enjeu aussi important que le partage de la valeur ajoutée et l'évolution des salaires. Il doit être traité avec le même sérieux et la même implication par les partenaires sociaux dans chaque entreprise.

C'est pourquoi :

- Je veux renforcer le rôle des représentants du personnel dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de formation professionnelle selon des modalités à discuter par les partenaires sociaux.
- Je souhaite plus particulièrement introduire une négociation des plans de formation dans les entreprises. Les entreprises sont aujourd'hui tenues de communiquer un certain nombre d'informations au comité d'entreprise mais pas d'en négocier le contenu, alors même que ce sujet est intrinsèquement lié à la gestion de l'emploi (désormais largement régulée par des accords collectifs). Si l'on veut faire du plan de formation un outil au service de l'emploi, il est impératif de négocier conjointement les questions de formation et d'emploi. Si on veut impliquer les salariés dans leur formation, il est essentiel de les associer à la définition de la stratégie et des orientations en matière de développement des compétences.

## **8. Transition écologique et justice sociale**

**Comment envisagez-vous de concilier l'articulation de la nécessaire transition écologique avec les impératifs de justice sociale et de développement économique du pays ?**

**Avez-vous introduit dans votre programme des propositions pour développer ce que nous nommons des « emplois climatiques » ?**

Je souhaite enclencher une révolution verte avec un traité de l'énergie et un plan de 1000 milliards d'euros d'investissement sur 10 ans, c'est le prix de la transition écologique. Le plan d'investissement aura pour cibles prioritaires la mutation énergétique, le ferroutage, les énergies renouvelables dont les énergies marines, les travaux thermiques dans le bâti, les transports propres, la réforme de la PAC, l'économie circulaire. Elle impliquera la réorientation de nos fonds structurels et nos programmes de recherche. Plusieurs options sont sur la table et devront faire l'objet d'évaluation et de discussions avec nos partenaires : un fonds européen d'investissement dédié, des obligations vertes européennes ou un mécanisme d'assouplissement quantitatif vert financé par la BCE.

Les filières d'avenir sont toutes celles qui concernent la transformation énergétique et écologique de notre appareil productif et plus largement de notre société : les énergies renouvelables, la mobilité, la rénovation thermique des bâtiments, l'agriculture biologique mais aussi le numérique.

Nous avons trop longtemps considéré la « politique industrielle » comme un gros mot. Notre tissu industriel et l'état de notre appareil productif s'en ressentent aujourd'hui. Il est désormais temps de renouer avec la politique industrielle, mais pas n'importe laquelle, pas n'importe comment. Toujours dans une perspective de transition écologique.

La politique industrielle est avant tout une politique d'investissement. Et de l'investissement, notre société, notre économie en ont besoin. C'est pourquoi je lancerai un vaste plan de rénovation de 100 milliards d'euros sur le quinquennat dans la rénovation thermique et urbaine. Elle sera financée en partie sur financement public (pour les passoires énergétiques) et par des emprunts de très long terme auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette mesure permettra de créer des milliers d'emplois qualifiés et non délocalisables dans l'économie verte. Par le changement d'échelle qu'il implique, il permettra d'illustrer le savoir-faire des entreprises françaises et de nos artisans à l'étranger, et donc de gagner des marchés à l'exportation en montrant nos réalisations sur notre propre territoire national. En portant à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2025 et en

favorisant la production, avec un objectif de 100% de l'énergie en 2050, nous soutiendrons massivement dans les filières d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, je compte atteindre l'objectif de 3% de dépenses en R&D, fonds publics et privés confondus, comme le prescrit le plan Europe 2020 élaboré à l'échelle de l'Union européenne, pour soutenir entre autre le développement numérique.

Les gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies n'ont eu de cesse de réduire la question de la compétitivité des entreprises à celle du coût, misant à chaque fois sur la baisse du coût de travail. Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi CICE en est l'ultime illustration.

Je me suis opposé au CICE dès sa création, car il n'était pas assorti de contreparties. Cet effort financier, très conséquent, à destination des entreprises, aurait du être conditionné à des créations d'emplois ou à une meilleure répartition des profits au sein de l'entreprise. Or il n'en a rien été et le CICE a très largement raté sa cible. Les rapports extrêmement documentés du comité de suivi du CICE, conduit par des économistes chevronnés, sont absolument indiscutables à ce sujet. Le CICE (20 Mds € par an, tout de même, l'équivalent du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche...) a servi à donner de la marge aux entreprises, mais n'a pas conduit à augmenter les salaires, ni à créer de l'emploi, ni à permettre des investissements.

C'est pourquoi je conditionnerai le versement du CICE à des avis conformes des CE ou à la conclusion d'accords dans les groupes ou les entreprises de plus de 50 salariés visant à investir, créer de l'emploi ou réduire le temps de travail afin que ce crédit d'impôt soit enfin versé au bénéfice de tous.

Pour soutenir la compétitivité des entreprises et défendre notre industrie, j'accorderai également la priorité au made in France, en réservant 50% des marchés publics aux TPE/PME et en introduisant des clauses sociales, environnementales, d'emploi et de production locale. Je faciliterai également l'accès des PME aux financements à tous les stades de leur croissance, afin de renforcer l'innovation et le tissu industriel sur tout le territoire.

## **9. Les enjeux de l'assurance maladie**

### **Quel est votre projet en matière d'organisation du système de santé, de financement et de prise en charge pour chacun et chacune ?**

La Sécurité Sociale reste la principale conquête sociale de l'après-guerre. Les Français y sont, quoi qu'en disent ses détracteurs, viscéralement attachés car ils savent que c'est un formidable outil de solidarité. La droite nous avait laissé la Sécurité sociale dans une situation extrêmement dégradée, après avoir pourtant augmenté les restes à charge, avec l'augmentation des franchises médicales. Après une action résolue depuis 2012, nous sommes parvenus à concilier hausse de la solidarité et sérieux budgétaire : l'Assurance maladie devrait être en excédent l'an prochain alors que tous les salariés du secteur privé bénéficient désormais d'une complémentaire santé. D'importantes économies ont été générées sur le médicament. Il faut cependant reconnaître que les personnels hospitaliers travaillent sous forte tension et qu'il est difficile de moderniser nos hôpitaux avec une telle pression budgétaire qui engendre une trop grande souffrance au travail des personnels.

C'est à partir de ce bilan que j'engagerai une nouvelle étape de notre politique de santé, en donnant une priorité à la prévention. En traitant à la racine les causes du développement des maladies, et plus particulièrement des maladies chroniques qui touchent pas moins de 15 millions de Français, l'état de santé de la population devrait s'améliorer. La prévention, véritable investissement social, servira ainsi de socle à la politique de santé que mon gouvernement conduira.

Réduire les restes à charges des assurés constituera par ailleurs une priorité mise en œuvre dans notre modèle mixte, associant l'Assurance maladie obligatoire et les assurances complémentaires et qui fait l'originalité et la force de notre protection sociale. La Gauche s'était engagée à ne pas procéder à des remboursements et la parole a été tenue. Il s'agit désormais d'aller plus loin, tout particulièrement en matière de prothèses auditives, dentaires et de soins optiques, dépenses qui pèsent directement sur le pouvoir d'achat des assurés. Ainsi, j'engagerai avec les professionnels une négociation déterminée pour obtenir des baisses de prix, à l'instar de celles que j'avais pu obtenir en matière d'optique lorsque j'étais ministre de la Consommation, et j'augmenterai le nombre de professionnels formés.

La première urgence, pour favoriser l'accès de tous au système de soins, c'est de lutter contre la pénurie de médecins qui touche les zones rurales et certaines banlieues. Près de 8 millions de Français vivent aujourd'hui dans une zone sous-dense en matière d'offre de soins. C'est pourquoi je souhaite développer les maisons de santé afin d'attirer et de maintenir des médecins en zones sous-

denses. Ceux-ci doivent se voir offrir un véritable soutien financier mais aussi logistique, par exemple pour réaliser leurs démarches administratives, qui sont souvent lourdes dans un cabinet libéral, et s'effectuent souvent au détriment du temps consacré aux patients. Le conventionnement par la sécurité sociale doit permettre un accès aux soins pour tous. Il n'a pas vocation à faciliter l'installation de médecins dans des zones déjà sur-dotées. Il ne sera donc pas tenu pour un droit. Enfin, dans les territoires en pénurie, l'État implantera des médecins salariés. Il faut cesser cette forme d'aveuglement idéologique qui refuse par principe le développement du salariat. Celui-ci correspond de plus en plus aux aspirations des jeunes médecins, notamment parce qu'il est gage d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, et il permettra de maintenir une présence médicale dans les zones les plus reculées.

Les inégalités d'accès aux soins sont non seulement territoriales mais aussi, et de plus en plus, de nature financière. L'introduction du ticket modérateur, des franchises médicales, de la hausse - jusqu'en 2012 - du forfait journalier à l'hôpital, la progression des dépassements d'honoraires, ont progressivement érodé le niveau de remboursement par l'assurance maladie, au détriment des patients les plus précaires. Le non recours aux soins pour motif financier n'est pas acceptable dans un pays riche et développé comme le notre. C'est pourquoi je supprimerai les franchises médicales et ferai baisser le prix des prothèses dentaires, auditives et des lunettes. Pour aider les personnes précaires à se soigner, je rendrai automatique l'accès à la CMU-C et à l'ACS et j'intégrerai l'aide médicale d'Etat à l'assurance maladie universelle.

Pour garantir l'accès aux médicaments innovants, j'en ferai baisser le prix par une plus grande transparence des négociations avec les laboratoires pharmaceutiques, un renforcement des moyens des agences qui évaluent l'efficacité des médicaments et le recours, en dernier ressort, à la licence d'office. Pour limiter le gaspillage et lutter contre l'automédication, que l'on sait dangereuse, je développerai la distribution des médicaments à l'unité.

Enfin, je souhaite moderniser l'hôpital public, dans lesquelles les conditions de travail sont trop souvent devenues indignes, ce qui nuit à la fois à la prise en charge des patients et à la santé des professionnels eux-mêmes. Face aux témoignages de souffrance qui se multiplient, je veux donner à ces hommes et à ces femmes, comme ils le réclament, les moyens de bien faire leur travail, et de le faire dans de bonnes conditions. C'est pourquoi je lancerai un vaste plan "Hôpital 2022" qui agira à la fois sur les conditions de travail et de recrutement, sur la rénovation des bâtiments vétustes et sur l'équipement numérique des établissements de santé.

## **11. A propos d'Education**

### **Quels sont vos objectifs pour la jeunesse ?**

### **Quel est votre projet en terme d'Education qu'il s'agisse de l'éducation nationale comme de l'enseignement agricole public ?**

Dans la France d'aujourd'hui, sept enfants de cadres sur dix exercent à la sortie de leurs études un emploi d'encadrement. Sept enfants d'ouvriers sur dix demeurent, eux, cantonnés à des emplois d'exécution. Le poids des déterminismes sociaux sur le destin des individus est de plus en plus fort. Il faut desserrer l'étau de la reproduction sociale.

La précocité des inégalités et leur caractère cumulatif incitent à agir dès le plus jeune âge, pour rétablir l'égalité au berceau. C'est pourquoi je souhaite investir dans la petite enfance, en créant 250 000 places d'accueil à horaires adaptés et en développant la scolarisation dès 2 ans dans les écoles prioritaires et en outre-mer. La hausse conjuguée du SMIC et des minima sociaux, l'introduction d'un revenu universel individualisé et la création d'une allocation familiale au premier enfant permettront de lutter efficacement contre la pauvreté de toutes les familles, quelle que soit leur taille, pour éviter que ne grandissent des enfants pauvres qui seront les exclus de demain.

Le projet que je porte en matière d'éducation vise lui aussi à promouvoir le droit à la réussite pour tous, alors que les enquêtes PISA ont montré que la France était le pays de l'OCDE dans lequel l'origine sociale pèse le plus sur la réussite scolaire.

Parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, j'établirai un seuil maximum de 25 élèves par classe en CP/CE1/CE2, et à 20 dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer. Au cours du quinquennat, je recruterai des enseignants supplémentaires pour lutter contre les inégalités scolaires.

Je propose un renforcement très significatif des effectifs au sein du ministère de l'éducation nationale, par le recrutement de 40 000 enseignants en 5 ans pour lutter contre les inégalités scolaires.

La priorité sera donnée au primaire : 20 000 postes y seront créés. 15 000 postes seront créés pour la formation continue et 2 000 postes pour garantir l'immédiateté du remplacement des enseignants absents.

A ces 37 000 postes créés, s'ajouteront 3 000 postes pour garantir un droit à la scolarisation dès 2 ans dans les REP.

Je poursuivrai la revalorisation des conditions de travail des enseignants et des personnels administratifs : revalorisation salariale, amélioration de la première

affectation et de la gestion des carrières, amélioration de la formation initiale et de la formation continue, meilleure gestion des parcours individuels.

Je proposerai le doublement des primes touchées par tous les enseignants (ISOE, ISAE) et associerai les enseignants à la prise de décision par un management plus horizontal, par la création de collectifs de travail, et par la prise en compte de leurs responsabilités au sein des écoles, collèges et lycées.

Une action sociale sera mise en place avec notamment la réservation de logements sociaux pour les néo-enseignants en Ile de France et dans les zones tendues. Je renforcerai le rôle de la médecine du travail au sein de l'éducation nationale pour agir contre la souffrance au travail.

Je souhaite enfin que des pré-recrutements soient mis en place dans les territoires et dans les disciplines déficitaires en enseignants pour encourager et faciliter les étudiants des milieux populaires à se préparer à devenir enseignants. Ils prendront la forme d'une formation en alternance en L3 puis en M1, à raison d'un quart de temps en situation professionnelle en L3 et d'un tiers de temps en M1.

Offrir les mêmes chances à tous, c'est aussi reconnaître et compenser les difficultés spécifiques de certains. Plus de 10 ans après la loi de 2005, force est de constater que sa formidable promesse d'un droit à la réussite pour tous aux 10 millions de personnes handicapées que compte notre pays n'a pas été pleinement tenue. Des efforts restent à conduire pour faciliter la scolarisation : j'adapterai les effectifs des classes en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap, je renforcerai leur accompagnement en milieu scolaire. Parce que les efforts d'inclusion ne peuvent pas s'arrêter au seuil du lycée, je ferai de l'accessibilité de l'enseignement supérieur l'un des chantiers prioritaires du quinquennat : les jeunes en situation de handicap doivent pouvoir, comme les autres, obtenir un diplôme universitaire ou professionnel, gage d'une insertion professionnelle réussie. La prise en compte du handicap dans l'entreprise, notamment par l'aménagement des postes de travail, devra mobiliser l'Etat comme les partenaires sociaux, car il n'est plus acceptable que les travailleurs handicapés subissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale. Enfin, je sacrifierai le financement de places d'accueil en établissements sociaux, ou médico-sociaux, notamment pour les enfants en situation de polyhandicap, pour mettre fin à leur exil forcé en Belgique et offrir à chacun une réponse à la hauteur de ses besoins.

## **12. A propos de l'Enseignement supérieur et la recherche**

**Quelles mesures d'urgence engagerez-vous pour réduire les inégalités de dotations entre établissements qui se creusent sur l'ensemble du territoire ?**

**Quelle programmation budgétaire d'ampleur entendez-vous mener pour l'enseignement supérieur et la recherche publics, en particulier en matière d'emplois scientifiques et d'emplois académiques pour accompagner la hausse des effectifs étudiant.es tout en augmentant le financement consacré à chacun.e d'entre elles.eux ?**

La France est une grande nation scientifique, la 6ème puissance scientifique mondiale. Nous pouvons être fiers des succès de sa recherche, de ses prix Nobel, de ses médailles Fields, des performances de ses équipes de recherche fondamentale dans le robot Curiosity sur Mars ou la mission Rosetta, dans la preuve de concept du boson de Higgs au CERN, dans la lutte contre le sida. Chaque année le CNRS attire un tiers d'étrangers parmi ses nouveaux chercheurs. Notre pays est parmi les plus attractifs pour les étudiants et les chercheurs internationaux, et dispose d'universités performantes et reconnues qui ont su depuis 40 ans concilier une recherche de haut niveau et un enseignement de qualité, démocratisé et ouvert à de nouveaux publics étudiants.

Mais l'enseignement supérieur et la recherche français font aujourd'hui face à des défis majeurs. L'explosion de la demande mondiale de formation supérieure, portée par le développement des classes moyennes dans de nombreux pays, et le caractère désormais mondial de la recherche de « talents », rendent indispensable l'ouverture accrue aux échanges internationaux de nos laboratoires et universités. Les effectifs étudiants vont continuer de progresser à un rythme rapide, notamment en raison de la démographie. L'enseignement supérieur français reste l'un des meilleurs au monde pour former des élites de haut niveau, mais demeure marqué par de fortes inégalités sociales : les enfants de familles aux revenus modestes sont sous-représentés dès la licence, encore moins nombreux en master, et quasiment absents des effectifs en doctorat. L'ampleur des défis sociaux, environnementaux, technologiques à l'échelle mondiale accroît le besoin de nouveaux savoirs, et d'innovations de natures sociales, politiques, technologiques. L'investissement soutenu en matière de R&D dans les pays comparables ou émergents, et le retard français en termes de soutien à la recherche technologique, rendent nécessaire une politique d'innovation ambitieuse.

L'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas les suppléments d'âmes d'une société inégalitaire ou d'une économie à l'arrêt. Ils doivent être les leviers de puissance dans un monde en mutation, confronté à la révolution numérique,

à la réinvention des formes de travail, au changement climatique, à la montée des tensions identitaires et des inégalités sociales, à l'émergence de nouveaux processus démocratiques.

Je remettrai l'enseignement supérieur au cœur de l'ascension sociale. L'enseignement supérieur et la recherche, seront élevés au rang de priorité nationale, et constitueront une priorité budgétaire lors du prochain quinquennat. Une loi de programmation sera votée dès 2017 pour prévoir une augmentation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à hauteur de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans. Je réformerai les premiers cycles pour éviter l'orientation par défaut et démocratiser la réussite.

Pour accompagner l'augmentation du nombre d'étudiants, améliorer la qualité des enseignements et les taux d'encadrement, renforcer le potentiel de recherche de nos laboratoires, et renouveler les générations d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, un plan pluriannuel ambitieux de création d'emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche est aujourd'hui indispensable. 1 500 emplois seront créés chaque année dans les universités et laboratoires publics, dont 1 000 dans l'enseignement supérieur et 500 dans la recherche. Une attention particulière sera apportée à la création d'emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs destinés à renforcer les fonctions d'appui à la recherche et à alléger les tâches administratives aujourd'hui effectuées par des chercheurs afin de leur redonner du temps pour réaliser leurs travaux. Un plan pluriannuel de résorption de la précarité dans l'enseignement supérieur et la recherche sera engagé, par des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire.

Chaque étudiant doit pouvoir effectuer un séjour à l'étranger de six mois au cours de ses trois premières années d'études, sous la forme d'un semestre de formation ou d'un stage. La mobilité internationale ne doit plus être un privilège réservé à quelques uns, mais un droit au bénéfice de tous les étudiants c'est ce que permet le Revenu Universel d'Existence qui pourra être touché pendant au moins un an à l'étranger au cours de sa formation. La France lancera un programme de mobilité internationale pour l'ensemble de ses étudiants, complémentaire à ceux existants, reposant sur la création d'un droit à un semestre de mobilité dans l'ensemble des formations de Licence qui permettra à 150 000 étudiants des universités de partir à l'étranger chaque semestre, soit 300 000 par an (contre 120 000 chaque année aujourd'hui).

La France demeure une destination de référence pour les mobilités étudiantes : elle a accueilli

235 000 étudiants internationaux en 2014. La progression réelle du nombre d'étudiants internationaux en France ces dernières années (+11,2 % de 2009 à 2014) n'a pas empêché son influence de s'éroder : après plusieurs années passées comme 3ème pays de destination, derrière les Etats-Unis (842 000

étudiants) et le Royaume-Uni (428 000), notre pays est passé en 2015 à la 4ème place derrière l’Australie (266 000) et de la 2ème à la 4ème place en termes d’accueil des étudiants Erasmus en mobilité.

Face à la concurrence des pays anglo-saxons, au dynamisme des pays émergents, et dans le contexte d’une forte augmentation du nombre d’étudiants en mobilité dans le monde dans les prochaines années, notre pays doit continuer à s’ouvrir aux étudiants du monde. Cette politique d’ouverture est indispensable pour maintenir sa place et préserver son rayonnement international, affirmer sa langue et son influence, soutenir sa politique de solidarité et assurer le développement de nos entreprises et de nos échanges par la formation de jeunes professionnels internationaux.

La France doit affirmer sa vocation de terre d’asile scientifique, pour les chercheurs, universitaires et étudiants en danger, du fait de la situation d’urgence dans leurs pays d’origine liée à la situation sécuritaire ou politique. L’effort de la France en faveur des étudiants demandeurs d’asiles ou réfugiés sera doublé afin de contribuer à la bonne intégration des 2000 étudiants concernés dans les établissements d’enseignement supérieur, par la création d’un programme de bourse spécifique pour les quelque 1200 étudiants-réfugiés non-éligibles aux bourses sur critères sociaux, et la création d’un fonds de soutien aux établissements qui les accueillent, notamment pour financer des cours de français. 500 chercheurs et universitaires en danger seront accueillis en France, dans le cadre de la pérennisation du programme d’aide à l’accueil en urgence des scientifiques en exil (PAUSE) visant à aider financièrement les universités et organismes de recherche d’accueil en France, et l’accélération des démarches par la désignation d’un référent administratif interministériel.

Je souhaite aider les jeunes en levant tous les freins périphériques qui ralentissent leur insertion : logement, mobilité, santé. En les aidant à trouver un logement au plus près de leur emploi, en leur permettant de passer le permis de conduire ou en leur proposant une couverture santé plus simple à obtenir, je ferai en sorte que tous les jeunes soient sur un pied d’égalité au moment de leur entrée dans la vie active.

L’accès à un logement indépendant et adapté à loyer modéré est une étape dans la construction d’un parcours d’autonomie, une condition de la mobilité pour les étudiants issus des territoires les plus éloignés des établissements d’enseignement supérieur, et un facteur de réussite dans les études. Jusqu’en 2022, nous construirons 60 000 logements sociaux pour les jeunes et les étudiants. Nous mobiliserons les réserves foncières disponibles dans les collectivités, et utiliserons le levier des dotations versées aux collectivités pour assurer le respect des objectifs de construction.

Offrir les mêmes chances à tous, c’est aussi reconnaître et compenser les difficultés spécifiques de certains. Plus de 10 ans après la loi de 2005, force est

de constater que sa formidable promesse d'égalité des chances adressée aux 10 millions de personnes handicapées que compte notre pays n'a pas été pleinement tenue. Des efforts restent à conduire pour faciliter la scolarisation. Parce que les efforts d'inclusion ne peuvent pas s'arrêter au seuil du lycée, je ferai de l'accessibilité de l'enseignement supérieur l'un des chantiers prioritaires du quinquennat : les jeunes en situation de handicap doivent pouvoir, comme les autres, obtenir un diplôme universitaire ou professionnel, gage d'une insertion professionnelle réussie.

**13. A propos des actions, du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt****Quelles sont vos propositions en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation ?****Considérez-vous que l'Etat doive faire faire en délégrant à des organismes privés, voire laisser faire en privilégiant l'auto-contrôle ?**

L'alimentation n'est pas une simple marchandise. S'alimenter, bien nourrir son corps, est un acte vital. Malgré les progrès effectués pour lutter contre la faim dans le monde, aujourd'hui, près de 2 milliards d'êtres humains n'accèdent pas à une alimentation satisfaisante. L'objectif demeure de parvenir à mettre en place un système alimentaire capable de nourrir l'humanité tout en préservant l'écosystème de notre planète. Répondre aux défis environnementaux, climatiques et alimentaires du XXI<sup>e</sup> siècle impose une révolution dans l'approche de notre modèle agricole. L'alimentation et l'acte de production agricole ne peuvent être régis par les mêmes règles du libre-échange que les autres produits industriels, comme c'est le cas aujourd'hui dans les accords de l'OMC. À l'image de la culture, ils doivent faire l'objet d'un régime d'exception. Le droit fondamental des peuples à se nourrir constitue une exigence supérieure à toute considération commerciale et la question de l'alimentation ne pourra être résolue par la concentration de la production dans certaines régions du globe au détriment des autres. De plus en plus de Français sont confrontés à la malbouffe. Je ferai de l'enjeu nutritionnel ma priorité. Je favoriserai l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité. J'exigerai dans les 5 ans 50% de produits bio et issus d'approvisionnements locaux dans la restauration collective des organismes publics ou conventionnés (EHPAD, hôpitaux...), prioritairement dans les cantines scolaires. J'accompagnerai les agriculteurs dans la transition vers le bio en mettant en place des soutiens majorés à l'installation pour les projets d'agriculture biologique ou agroécologique. Je créerai un fond national de compensation pour dédommager les producteurs victimes de contaminations basé sur le principe du pollueur-payeur. Je mettrai en place une TVA à taux réduit sur les produits bio afin de favoriser le développement de la filière.

La crise agricole actuelle est notamment liée à la concentration du marché et la pression sur les prix exercée par le secteur de la grande distribution. Je rétablirai le coefficient multiplicateur afin de rééquilibrer la répartition de la valeur ajoutée en faveur des agriculteurs et proposerai la mise en place d'un cadre législatif européen permettant de s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales. Ma politique agricole favorisera la relocalisation des activités. Cependant, les déséquilibres naturels, accentués par le réchauffement climatique, ne permettront pas à chacun de parvenir à sa sécurité alimentaire.

Des échanges mondiaux de produits agricoles et alimentaires seront toujours nécessaires pour assurer à chaque être humain l'accès à une alimentation suffisante et de qualité. D'où l'importance d'un commerce régulé, d'un juste échange. Cela induit la création d'une instance mondiale de gouvernance et de régulation, une OMA (Organisation mondiale de l'agriculture), fondée non pas sur une libéralisation toujours plus grande des échanges mais sur une coopération équitable et durable. Cela suppose, en outre, de revoir les accords internationaux existants. Pour impulser et défendre cette politique, la France doit s'affirmer dans le cadre des G20, à la FAO et je m'assurerai qu'elle tienne une véritable place au sein du Conseil de la Sécurité Alimentaire (CSA). Cela passe enfin par une Europe forte et solidaire.

La Politique Agricole Commune actuelle ne satisfait ni les agriculteurs, ni les organisations environnementales, ni les citoyens qui sont également contribuables. Elle peut et doit être réformée. La dérégulation des marchés européens et le découplage des subventions ont dénaturé son esprit originel. Les rénovations successives adoptées depuis 1992 ont favorisé principalement les modèles d'exploitation orientés vers les marchés à l'export et s'alignant sur les prix bas mondiaux, au détriment des structures familiales, pourtant plus performantes en termes d'emploi et plus résilientes. Toutes les réformes de la PAC engagées depuis les années 1990 ont laissé le libre cours au seul marché, dévastateur pour les agriculteurs, l'emploi, l'économie des territoires et dangereux pour notre sécurité alimentaire. Un autre modèle agricole est possible. Un modèle plus respectueux de la santé humaine et de l'environnement, mais aussi qui assure un revenu décent et stable à nos agriculteurs qui ne demandent qu'à vivre de leur métier. Président, je développerai une politique nutritionnelle alimentaire globale respectueuse et garante de la santé humaine, j'amplifierai la transition Agro-Écologique pour répondre aux défis environnementaux et climatiques et je mettrai l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt au service de l'économie des territoires en prenant en compte la diversité des modèles de l'agriculture française.

La question agricole et alimentaire est un enjeu pour tous. Parce que je veux remettre l'agriculture au coeur de la France et de nos territoires et parce que je pense qu'une nouvelle gouvernance de l'agriculture française est nécessaire, j'organiserai dès 2017 un Grenelle de l'Agriculture, qui permettra de co-construire ce nouveau projet agricole et alimentaire, durable et solidaire.

#### **14. La culture est un bien commun**

##### ***Si vous êtes élu.e, prendrez-vous la décision politique de clore ce pseudo-marché ?***

Redonnez-vous à la puissance publique le rôle central qui doit être le sien au regard des grandes missions du service public culturel (aide à la création, sauvegarde du patrimoine, démocratisation de la culture) en excluant de ce champ les « partenariats public-privé », les externalisations et autres « délégations de service public » ?

On ne peut penser le monde qui arrive sans savoir et porter ensemble d'où l'on vient et qui l'on est. Nous sommes un pays fort de sa culture, de son patrimoine, de ses artistes et de son projet commun ; et dans le même temps un pays d'une diversité culturelle parmi les plus riches au monde. Produit de son histoire, fragilité et richesse de son présent, cette diversité est une force pour son avenir.

Regardons en face le fait que la culture fait l'objet d'une double confiscation. Par les élites d'une part, qui en jouissent tel un attribut, et par les forces économiques d'autre part qui l'utilisent comme une marchandise à forte valeur ajoutée, oubliant au passage les créateurs.

Le rôle de la puissance publique est à cet égard fondamental. Parce que les œuvres ne sont pas des contenus, parce que le patrimoine n'est pas rentable, parce que le service public de la culture ne doit pas être confondu avec celui des industries culturelles, parce que, enfin, l'éducation et l'accès à la culture sont des éléments fondamentaux d'un projet politique de gauche, plus que tout autre champ de la société, le secteur culturel ne peut être livré aux griffes du marché.

Le service public français de la culture et du patrimoine, de l'Etat et des collectivités locales, nous est envié dans le monde entier, grâce à la formation et les compétences scientifiques et administratives de ses personnels mais aussi parce qu'il est composé d'hommes et de femmes passionnés de culture, qui ont choisi de consacrer leur vie à sa préservation, sa transmission ou à rendre possible la création.

Je ne serai peut-être pas le seul à vous dire cela. Mais qui peut croire que ces mots seront réalité quand on veut détruire des centaines de milliers de postes de fonctionnaires ?

Moi, je considère que le champ du service public de la culture doit au contraire être profondément réinvesti, que l'Etat culturel s'il est doté de moyens, sera écouté et pourra impulser également de nouvelles dynamiques de territoire.

1. Je porterai les concours publics à 1% du PIB.

Je porterai l'ensemble des concours publics à la culture (Ministères, collectivités locales et recettes fiscales) à 1% du PIB. Ils passeront progressivement de 19 à 22M€ avec quatre objectifs : éducation, soutien à la création, fabriques de culture et réinvestissement territorial.

2. Je proposerai un Ministère de la culture des médias et du temps libre pilier de mon gouvernement :

La relation entre culture et éducation populaire est une belle tradition de la gauche. Envisager ce rapprochement au sein d'un ministère, comme de nombreux acteurs le suggèrent, me paraît dans la droite ligne de la reconnaissance des droits culturels. Affirmer l'importance des médias comme service public d'éducation, d'information et de culture, prendre en compte les nouvelles modalités de pratiques et de consommation culturelles par le numérique sont également des enjeux fondamentaux.

3. Je porterai un grand plan pour la culture à l'école.

Je ferai de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Beaucoup de choses ont déjà été impulsées lors de ce quinquennat. Il faut toucher les enfants de manière continue, pour construire le désir, déclencher le regard critique et la familiarité avec les arts. L'enjeu intéresse l'éducation elle-même : les projets culturels sont parmi ceux qui permettent la pédagogie de projets, la pratique collective, la créativité, la transversalité entre les matières, pour que l'envie vienne au secours du travail. Les projets spécifiques et originaux, en lien avec les artistes ou les territoires doivent pouvoir être soutenus. Mais au-delà, l'éducation artistique doit rentrer dans la logique des programmes.

Les pratiques musicales collectives, la lecture et la littérature, avec l'inscription et l'accompagnement physique de tous les enfants de CP dans les bibliothèques publiques, la formation à la culture numérique, l'éducation à l'image et le cinéma mais aussi le patrimoine sont des priorités.

Pour cela les relations entre le Ministère de la culture et le Ministère de l'éducation nationale sont totalement fondamentales. Elles feront en tant que telle partie de la feuille de route de mes ministres

4. La fonction publique culturelle doit être plus intégratrice :

De nombreux métiers de la culture ne rentrent pas dans les grilles de concours, et c'est sans doute en partie une bonne chose afin de permettre d'intégrer des personnes issues des horizons de la création, de la recherche etc... Mais elles doivent en effet être intégrées, c'est une évidence et les chantiers statutaires devront être menés en ce sens

5. Un patrimoine préservé, divers et accessible :

Je renforcerai le processus déjà engagé, notamment par de grandes institutions comme la Bibliothèque nationale de France avec son portail Gallica, de numérisation et de mise en ligne des collections publiques afin d'amplifier l'appropriation de notre patrimoine commun.

Je souhaite la promotion du patrimoine monumental, notamment pour participer à la revitalisation des centres bourg, la reconnaissance du patrimoine immatériel.

Je souhaite que soient valorisés tous les métiers du Patrimoine dont la France peut s'enorgueillir : filières professionnelles et scientifiques, formation continue, services publics du patrimoine.

#### 6. Concernant l'archéologie préventive :

Je partage votre point de vue, ce marché doit être revu car il présente en soi un réel risque de conflit d'intérêt et perte d'indépendance scientifique.

#### 7. Concernant les partenariats publics privés les externalisations et autres délégations de service public :

Les réalités qui recouvrent ces trois dispositifs sont extrêmement différentes. Ce suis contre les partenariats publics privés qui coûtent très chers et soumettent le service public aux intérêts et à la spéculation privée. Les délégations de service public ne sont absolument pas adaptées à tous les secteurs de la culture et du patrimoine. Mais elles peuvent, combinées à un cahier des charges très clair, une gouvernance de l'Etat attentive et exigeante et des statuts d'établissements et de structures d'intérêt public permettre la souplesse nécessaire à l'action du service public. Le Palais de Tokyo bénéficie d'une délégation de service public, je ne crois pas que ce cadre soit mauvais pour cet exemple. En revanche, ce n'est pas acceptable pour le service public de la culture : musées bibliothèques, patrimoine, médiation culturelle...

## **15. A propos de la Justice**

***Vous engagerez-vous dans une réforme progressiste de l'ordonnance du 2 février 1945 ?***

***Donnerez-vous la priorité à l'éducatif sur le tout répressif ?***

***Privilégieriez-vous la probation comme nombre de pays plutôt que la seule réponse carcérale ?***

Le service public de la justice est sinistré. Le constat est partagé par tous. Paupérisée par dix années de gouvernement de droite, l'augmentation pourtant conséquente des moyens depuis 2012 n'aura pas suffi à réparer les dégâts. Le budget de la justice reste insuffisant et la situation dans les juridictions est alarmante. Ce manque de moyens impacte non seulement les professionnels dont beaucoup sont en souffrance mais également les justiciables, à travers les délais d'audience notamment.

Le renforcement des services publics est au cœur de mon projet. Ils sont au cœur de la promesse républicaine, garantissant à chacune et chacun, dans tous les territoires, l'égalité réelle, la protection sociale, la sécurité, la redistribution des richesses et en premier lieu la Justice. Je veux poursuivre l'effort engagé sur la dernière législature pour rattraper le niveau budgétaire consacré à la justice par les autres grands pays européens. Elle doit être proche, accessible, rapide. L'aide juridictionnelle est un élément clé du service public de la justice. Les conditions de ressources en empêchent un trop grand nombre de nos concitoyens, pourtant modestes de faire valoir leurs droits. Garantir l'égalité d'accès à la justice est au cœur de mes préoccupations.

Je veux saluer ici l'action menée depuis 2012 sur ce sujet, notamment par Christiane Taubira. Un premier accord, conclu avec les avocats en 2015, a permis d'élargir l'accès à l'aide juridictionnelle à 100 000 personnes supplémentaires. Il a également permis une revalorisation de l'unité de valeur, qui n'avait pas été réévaluée depuis 2007, de plus de 12%. C'est important car la question de la juste rémunération des auxiliaires de justice, en grande majorité des avocats est un enjeu majeur pour que l'aide juridictionnelle prenne tout son sens en terme d'égalité. Ce n'était qu'une première étape. Je veux pouvoir élargir encore son accès pour permettre une égalité réelle et que la question des moyens ne soit plus un frein. Nous devons également avancer encore pour garantir une juste rémunération aux avocats. C'est important, c'est un enjeu majeur pour que l'aide juridictionnelle prenne tout son sens en terme d'égalité. Les avocats qui assurent cette mission d'intérêt général ne sont pas rémunérés encore à la hauteur du travail fourni. Mais tous n'y participent pas de la même manière, 58% d'entre eux n'assurent aucune mission au titre de l'aide juridictionnelle.

Le point le plus crucial est celui du financement. Laissée à l'abandon pendant dix ans, l'aide juridictionnelle a vu son budget augmenter considérablement ces cinq dernières années, passant de 275 millions d'euros en 2010 à 375 en 2015 et augmentant encore de 12% pour 2017. Pour les années à venir, il devra continuer à être revalorisé régulièrement. L'Etat est le garant de l'égalité d'accès à la justice et a vocation à le rester. Pour autant, d'autres pistes de financement existent et sont à explorer. La réflexion doit se poursuivre entre l'Etat et les professionnels de manière à mettre en place un dispositif pérenne et juste.

Concernant l'engorgement des juridictions, elle a des conséquences graves, notamment en terme de délais, et on peut imaginer sans peine les situations humaines difficiles qu'elle entraîne, pour les professionnels comme pour les justiciables. Cela contribue à la perte de confiance de nos concitoyens dans leur justice. Répondre à cette question passe essentiellement par les moyens, notamment humains. Sont concernés les magistrats bien sur, mais également les greffiers, rouages essentiels de l'institution judiciaire.

Je veux poursuivre la modernisation et la simplification de la justice. Tous les outils numériques qui pourraient faciliter l'accès des justiciables ou le travail des professionnels doivent pouvoir être mis en place. Une réflexion avec l'ensemble des professionnels doit être engagée pour permettre d'améliorer, de simplifier et de raccourcir toutes les procédures, sans que ces dernières perdent en qualité. Le développement et l'extension de l'action de groupe que je préconise peuvent également contribuer à réduire les recours individuels.

Le développement des modes alternatifs de règlement des litiges est une voie à prioriser. Le recours à ces modes alternatifs est bénéfique s'il est choisi, assumé, possible et si chacune des parties dispose d'un égal accès à l'information de ses droits et à la possibilité de saisir l'autorité judiciaire si cela est nécessaire. Il ne doit pas être vécu comme une privation du recours au juge, qui reste nécessaire au règlement de certains conflits. Dans cet objectif, il est important de renforcer et diversifier les modalités d'accès au droit. C'est dans cet état d'esprit que doit être pensé le développement de ces alternatives. C'est également cet état d'esprit qui doit prévaloir à toute réflexion sur la déjudiciarisation de certaines procédures.

Notre modèle du tout carcéral est à bout de souffle. Nous venons à nouveau d'atteindre un niveau record du nombre de détenus. Nos prisons sont pleines et ne remplissent pas l'objectif de prévention de la récidive. La privation de liberté n'est pas la seule réponse, les alternatives sont parfois la meilleure manière pour que quelqu'un comprenne le sens de sa faute et de sa punition. Je veux permettre l'application effective de la réforme mise en place par Christiane Taubira et encourager les alternatives, en particulier pour les peines de moins de six mois. Pour que ces solutions soient efficaces, les moyens des

SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation) doivent être renforcés. Les conditions de détention sont l'une des clés de la réussite de la politique pénale et de la réinsertion. Il est indispensable de poursuivre les efforts menés pour incarcérer dans de meilleures conditions avec un programme immobilier pénitentiaire innovant dans ses formes pour favoriser la réinsertion et tendre vers l'encellulement individuel.

S'agissant des jeunes, il est de notre responsabilité de ne pas se résigner à les laisser dériver vers la délinquance. Je veux tout préserver la spécificité de la justice des mineurs et réaffirmer la primauté de l'éducatif sur le répressif, plus efficace dans la lutte contre la récidive. Nous devons raccourcir les délais de mise en œuvre des mesures décidées par la justice et donner, pour cela, les moyens suffisants. Le dispositif des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse doit permettre une prise en charge adaptée et rapide.

Je propose enfin d'inscrire ces jeunes dans un parcours éducatif qui s'inscrive dans la durée quelles que soient les solutions de placement ou les mesures décidées par la justice. La primauté de l'éducatif ne doit pas être un vain mot mais redevenir une réalité.